

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MONTMÉRAC

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt septembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montmérac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BERGEON, Maire.

Date de convocation : 17 septembre 2018

Membres en exercice : 25 **Présent : 17**

Etaient présents : M. BERGEON, M. LEMBERT, Mme CHAINIER, Mme BERTRAND, M. TESTAUD, Mme BORDRON, M. GABORIT, M. AMIOT, Mme FEUILLERE, Mr LEYMARY, Mme DURAND, M. MOUCHEBOEUF, Mme BARBEAU, Mme VINCENT, Mme MARCEAU, M. GAILLARD, Mme LIBERT.

Absents et excusés : M. COMBEAU, Mme PINEAU, M. DAUGE, M. MAGNE, M. JOLLET, M. MONICHON, M. MAROT, Mme PETIT.

Secrétaire de séance : M. LEMBERT Didier

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du 29 juin 2018

1. Délibération « création d'un groupement de commandes pour la vérification périodique des installations et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie »
2. Délibération pour la subvention coopérative scolaire de BARRET pour un voyage scolaire (famille PASQUET)
3. Délibération « Modification des statuts du SIAEP Sud Charente »
4. Etat d'avancement des commissions :
 - voirie : intervention de M. Jean-Michel LEYMARY
 - signalétique : intervention de M. Philippe TESTAUD
 - bâtiment : intervention de M. Eric GAILLARD
5. Questions diverses
 - Repas des aînés
 - Halle de Montchaude
 - Décoration de Noël
 - Journal communal

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 29 juin 2018

1. Délibération N°13/2018 : Création d'un groupement de commandes pour la vérification périodique des installations et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie.

Monsieur le Maire explique à son conseil, qu'afin de permettre des économies d'échelle et la mutualisation de la passation des marchés, il est proposé de créer un groupement de commandes pour la vérification périodique des installations et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie, en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Ce groupement serait établi pour une durée de deux ans, reconductible un an, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire complète ses propos en indiquant qu'il est nécessaire de nommer un coordonnateur du groupement et de signer avec lui une convention constitutive. Il propose que ce coordonnateur soit la Communauté de Communes des 4B, qui sera ainsi chargée d'organiser la procédure de passation du ou des marchés.

Il est précisé toutefois qu'après passation du marché, la commune sera seule responsable de sa notification qui devrait intervenir avant le 31 décembre 2018, et de son exécution (suivi, avenants, prolongations de délai dans la limite de la durée du groupement, ...etc). Monsieur le maire termine son exposé en indiquant que le conseil sera de nouveau amené à se prononcer après la commission d'appel d'offres pour autoriser la signature du (ou des) marché(s).

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **accepte** la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour la vérification périodique des installations et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie ;
- **nomme** la Communauté de Communes des 4B coordonnateur du groupement ;
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

2. Délibération N°14/2018 : Vote subvention coopérative scolaire de BARRET

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la coopérative scolaire de Barret demande à la commune une subvention de 50 euros pour le voyage scolaire, dans le cadre d'une classe de neige, d'un de nos administrés (famille PASQUET).

Le Conseil Municipal **valide** l'octroi d'une subvention de 50 euros à la coopérative scolaire de Barret.

3. Délibération N°15/2018 : Modification des statuts du syndicat d'eau potable du Sud Charente

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Comité syndical du Syndicat du Sud Charente a adopté par délibération du 25 juin 2018 le projet de statuts joint à la présente délibération afin :

- De mettre à jour la liste des membres du syndicat, du fait de la prise de compétence par la communauté d'agglomération Grand Angoulême de la compétence « Eau » sur l'ensemble de son territoire, à compter du 31 décembre 2017 ; l'agglomération étant substituée depuis le 1er janvier 2018 à la commune de Voulgezac au sein du syndicat ;
- D'acter la transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte, qui en découle.

Commune de MONTMÉRAC Séance du 20 septembre 2018 2018/19

Monsieur le Maire explique que la procédure de modification des statuts implique que chaque assemblée délibérante des collectivités membres délibère dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du Syndicat des projets de statuts accompagnée de la délibération du syndicat. Il rappelle que la modification des statuts fera ensuite l'objet d'un arrêté préfectoral, après accord des membres du syndicat, à la majorité qualifiée.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de statuts.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la modification des statuts proposée.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le projet de statuts modifiés du syndicat d'eau potable du Sud-Charente.

4. Etat d'avancement des commissions

A- Voirie

Les travaux qui ont été réalisés au printemps dernier sont les suivants :

- Chez Vion
- Chez Guittet
- Le Chemin de la Ferme
- La Barde (des économies ont été réalisées)
- Les Chevaliers
- La Vergne (ces travaux vont être repris)
- Le Pont
- Chez Philippaud (côté droit de fait)
- Le Bourg Lamérac
- Jouzeau (saignées faites sur les voies)

En automne, le lieudit « Chez Mérit » va être réalisé.

Pour 2019, la priorité va être de finir la voirie au lieudit « Chez Philippaud » (côté gauche). La commission se réunira le 20 octobre 2018 pour établir le programme voirie 2019.

B- Signalétique

La commission signalétique a fini la numérotation et la dénomination des voies. Un courrier doit être réalisé courant octobre à l'attention de tous les habitants afin de leur donner leur nouvelle adresse postale.

Les panneaux seront de couleur rouge et les numéros rigides.

C- Bâtiment

Une première réunion a été organisée le mercredi 19 septembre avec l'architecte NEYRAT MICHELET concernant la rénovation de la salle des fêtes de Lamérac.

Le Conseil Municipal a exprimé quelques observations concernant le plan de l'architecte (Cf. Plan). Eric Gaillard est en charge de les collecter afin que le projet respecte au mieux les envies de l'ensemble des conseillers. Le planning prévisionnel est également présenté.

5. Questions diverses

1- Repas des aînés

Une présentation du devis du traiteur, Monsieur COURRAUD, a été faite et chaque conseiller a pu choisir ses préférences au niveau du repas. Pour l'animation, plusieurs mails d'animateurs a été envoyés en mairie. A voir donc les disponibilités de chacun.

2- Halle de Montchaude

Le 26 septembre prochain sera organisée à 18h30 une réunion avec Monsieur CAUMET du CAUE concernant la réflexion de la halle et de l'aménagement du bourg de Montchaude. Tous les conseillers sont invités à ce rendez-vous.

3- Décoration Noël

A Lamérac, comme tous les ans, une crèche sera mise en place à l'église.
A Montchaude, la décoration (guirlande électrique...) se fera le samedi 08 décembre à 14h. Il faut également penser à une mise aux normes de l'électricité (AEL).

4- Journal communal

Un mail sera envoyé à toutes les associations ainsi que l'école de Guimps pour l'élaboration de leurs articles. Ultérieurement, la commission communication se réunira pour l'organisation du journal.

Séance levée à 23h00